

# RÈGLEMENT JEU-CONCOURS

## "Cet automne, tentez de gagner un recueil de poésies sur la forêt"

### Article 1 – Organisation

L'Office national des forêts (ONF), établissement public à caractère industriel et commercial **dont le siège social est situé au 2 avenue de Saint mandé 75012 (N°Siret 662043116)**, est l'organisateur du présent jeu-concours, intitulé "**Cet automne, tentez de gagner un recueil de poésies sur la forêt**". Annoncé sur son site <https://www.onf.fr/+12b7>, ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Les principales informations relatives à ce jeu-concours et le lien vers onf.fr afférent seront aussi publiés sur les réseaux sociaux de l'ONF : Facebook, Instagram et Twitter.

### Article 2 – Période

Ce jeu-concours débute le **vendredi 5 novembre 2021** et s'achève le **mercredi 17 novembre 2021 inclus**. Les dates sont données à titre indicatif et l'ONF se réserve la possibilité de modifier les dates de l'opération si les circonstances l'exigent.

### Article 3 – Mention obligatoire

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram. Il est également rappelé que l'ONF est seul responsable de la gestion de ses comptes sur les réseaux sociaux. En participant à ce jeu-concours, l'internaute valide une décharge complète de Facebook et Instagram.

### Article 4 - Conditions d'accès et de participation

**Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France.** Une seule participation par personne est autorisée. La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée.

### Article 5 – Déroulement du jeu-concours, inscription et participation

Il est rappelé que les dates sont données à titre indicatif et que l'ONF se réserve la possibilité de modifier les dates de l'opération si les circonstances l'exigent.

#### *1/ Les étapes pour participer au jeu-concours sont*

Du **vendredi 5 novembre 2021 et au mercredi 17 novembre 2021 inclus**.

1. Sur votre page Facebook ou votre compte Instagram, **publiez une belle photo de votre automne en forêt**. Le thème : "*montrez-nous que vous êtes allés en forêt sans nous le dire*" : une magnifique photographie de champignon, un sublime animal, un paysage enchanteur, une activité sportive...
2. Attention, **les stories ne comptent pas !**
3. **Taguez le compte de l'ONF dans votre publication** (@ONF\_officiel sur Instagram et @officenationaldesforêts sur Facebook). Nous partagerons en story les photos qui respectent la thématique du concours.
4. N'oubliez pas le # dans votre publication : **#ForêtONF**, pour qu'on vous retrouve plus facilement.
5. **Abonnez-vous** à notre page Facebook ou notre compte Instagram, selon le réseau sur lequel vous participez.

#### *2/ Détermination des gagnants : la procédure*

Après clôture **des participations le mercredi 17 novembre 2021 inclus**, les équipes de l'ONF (direction de la communication) organiseront **un tirage au sort** dans les plus brefs délais, via un outil disponible sur internet, pour désigner le gagnant ou la gagnante du lot, parmi les participants ayant tagué l'ONF et ajouté le hashtag #ForêtONF dans une publication avec une photo d'automne sur Instagram ou Facebook.

Sur Facebook ou Instagram, l'ONF contactera dans un second temps le(la) gagnant(e) pour lui annoncer avoir remporté le jeu-concours en message privé.

#### **4/ Les dotations**

La dotation mise en jeu pour le jeu-concours est :

- **Le livre illustré "La forêt - Anthologie poétique" aux éditions du Chêne.**

Le(la) gagnant(e) sera contacté(e) en message privé. Les modalités de retraits pour obtenir les lots seront fixés à ce moment-là (voie postale ou retrait à l'ONF directement...).

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer à l'ONF tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

L'ONF se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par d'autres lots en cas de problèmes liés à ses fournisseurs.

Il ne saurait être tenu responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

#### **Article 9 – Responsabilité de l'ONF**

La responsabilité de l'ONF ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu-concours ;
- si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initiales prévues), le jeu-concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé ;
- pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation ;

#### **Article 10 - Données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont destinées exclusivement au déroulement du jeu-concours et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à l'ONF dans le cadre du jeu-concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu-concours, soit 2 ans à compter de la remise des prix.

Tous les Participants au jeu-concours disposent conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. En justifiant de votre identité, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à [webmaster@onf.fr](mailto:webmaster@onf.fr) !

#### **Article 11 : consultation et acceptation du règlement – Litige**

La participation au jeu-concours photo "**Cet automne, tentez de gagner un recueil de poésies sur la forêt**" implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement peut être librement et gratuitement consulté à l'adresse <https://www.onf.fr/+12b7> ;

Le présent Règlement est soumis à la loi française.